



Le Partenaire

Le Bulletin de liaison de l'agence Nationale d'appui au Développement

N° 17 Avril - Mai - Juin

GARANTIR LA SECURITE ALIMENTAIRE

PAR LA RIZICULTURE



Fiche Technique :

Comment tenir un élevage porcin



EDITORIAL

SECURITE ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire fait référence à la disponibilité ainsi qu'à l'accès à la nourriture en quantité suffisante et en qualité.

En 2010, 925 millions de personnes dans le monde souffraient de faim (le Monde archive, consulté le 20/6/2012).

La sécurité alimentaire repose sur quatre(4) piliers fondamentaux :

i) la disponibilité des denrées alimentaires de base en quantité et qualité suffisante ;

(ii), l'accessibilité des denrées alimentaires de base, en tout lieux, en tout temps pour tous, y compris par les groupes vulnérables ;

(iii) l'utilisation saine (qualité sanitaire des aliments et équilibres nutritionnels) ;

(iv) la stabilité des approvisionnements dans le temps et dans l'espace.

En effet l'insécurité alimentaire peut trouver sa source économique :

❖ Aspects techniques

soit dans la **faiblesse de la production, les capacités de stockage**

- ✓ soit dans le **manque de soutien sur questions environnementales, politique, climatique et la disponibilité des infrastructures**
- ✓ Soit dans l'insécurité foncière qui ne permet pas d'investissement durable ;
- ✓ Soit dans la non maîtrise de l'eau et des calendriers culturels aggravés par les changements climatiques ;
- ✓ Soit dans les **techniques inadaptées** : la faiblesse du niveau d'intrants utilisés, par exemple, peuvent s'expliquer par les difficultés d'accès aux marchés (pour les intrants, les produits finaux) ou aux biens de consommations non agricoles (l'absence de recherche publique sur l'agriculture africaine et l'insuffisance des services à l'agriculture tels la vulgarisation et le crédit).

❖ Aspects économiques

- ✓ Soit dans l'**enclavement des zones de production**, conséquence de l'absence de routes praticables, se traduisant par l'étroitesse du marché, l'impossibilité de profiter des économies d'échelles et des coûts de transaction élevés. Cela a pour effet de réduire considérablement les bénéfices associés aux activités commerciales et de réduire l'activité économique.
- ✓ Soit dans la **faiblesse du capital par tête** qui s'explique par le niveau élevé des risques encourus par les agriculteurs, les commerçants et les transformateurs ;

✓ soit dans la **baisse du niveau du pouvoir d'achat des populations**

Les agriculteurs font face à l'instabilité des rendements et des prix de vente de leurs productions. L'instabilité des prix de vente affecte non seulement le revenu mais aussi la rentabilité des investissements sur l'exploitation agricole comme dans les activités de commerce ou de transformation.

La réaction au risque est bien connue : c'est son inadéquation entre les contraintes locales (surface agricole, conditions météorologiques, institutions) et la croissance de la productivité.

A partir des causes de l'insécurité alimentaire, certains objectifs peuvent être définis :

- Améliorer la productivité par la réalisation de diverses actions :
 - Développement du secteur semencier et l'accès aux semences ;
 - Promotion de la mécanisation agricole ;
 - Amélioration des connaissances des producteurs ;
 - Accès au crédit agricole.

Toutes ces actions peuvent concourir à l'atteinte du second objectif :

- Accroître la demande pour les biens produits par les populations pauvres. En effet les actions développées induiront une baisse des coûts de production, l'amélioration de la productivité, l'augmentation de la production et la maîtrise du coût de production et des prix de vente.

Pour améliorer la sécurité alimentaire, il importe d'une part, de recentrer les politiques de développement sur la croissance de la demande interne et externe et d'autre part, de réallouer des budgets en faveur des zones rurales ; cette allocation s'avère nécessaire pour le développement de programmes ou d'activités génératrices de revenus et pour la mise en œuvre d'actions concrètes qui s'attaquent aux racines de l'insécurité alimentaire. En disposant de moyens substantiels, les populations vulnérables pourront alors accroître leurs productions.

Le programme national d'investissement agricole mis en œuvre par le gouvernement de Côte d'Ivoire doit contribuer à apporter des solutions à très court terme à l'agriculture en général et à l'insécurité alimentaire en particulier ;

L'ANADER, (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) quant à elle, est toujours prête pour la mise en œuvre des objectifs de développement agricole de l'état et pour la recherche de solutions durables contribuant à garantir définitivement la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.

Dr KOUAME BROU
PCA ANADER

VIE DE L'ENTREPRISE

MISSION DE SUPERVISION DU PTBA POUR UN MEILLEUR SUIVI DES ACTIVITES SUR LE TERRAIN

Conformément aux recommandations de l'atelier de lancement des Programmes de Travail et du Budget Annuel (PTBA) pour l'exercice 2012, qui s'est tenu du 16 au 18 février 2012 à Bouaké, trois équipes de la Direction Générale ont effectué une mission de Supervision pluridisciplinaire dans les six Délégations Régionales de l'ANADER, du 20 au 26 Mai 2012. Apprécier le niveau de mise en œuvre du PTBA 2012 sur le terrain, tel est l'objectif général de cette mission. Quant aux objectifs spécifiques, ils sont les suivants :

- S'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations de l'atelier d'appropriation du PTBA 2012
- Apprécier le niveau de réalisation des programmes techniques et du budget 2012 ;
- Faire l'état des lieux des expertises dans la perspective de la spécialisation des filières.

Pour mener à bien la supervision, les équipes disposaient d'un canevas de travail en plusieurs points dont :

Evaluation de l'appropriation du PTBA 2012

- Le PTBA 2012 a-t-il été partagé au niveau de la DR et dans les zones ? Existe-t-il un plan d'opération global ?
- Les centres de responsabilité et les opérationnels élaborent-ils des programmes de travail périodiques sur la base du PTBA ?

Evaluation de l'organisation du travail à la base

- Les agents de base disposent-ils de supports élaborés par la hiérarchie ? Lesquels ? Ces supports sont-ils régulièrement renseignés ?
- Comment ces supports sont-ils utilisés par les concernés ? Sont-ils contrôlés régulièrement par la hiérarchie ?
- Les services centraux et régionaux appuient-ils les zones ?

Evaluation de la maîtrise des programmes techniques mis en œuvre dans la DR

- Combien de programmes sous contrat seront conduits dans la DR ou la Zone visitée, dont contrats nationaux, régionaux et locaux ? quel chiffre d'affaire attendu ? Existe-il des plans d'opération de ces contrats ?
- Quels sont les programmes en cours de réalisation ? A quel stade se trouvent-ils selon leurs plans d'opération ? Les délais contractuels sont-ils respectés ?
- Quelle appréciation de l'organisation du travail des agents à la base ? Quelle est la charge de travail des agents visités ?

Evaluation des moyens et des résultats du premier trimestre 2012

- Quels sont les domaines ou filières touchés par les activités du premier trimestre ? Quels sont les résultats obtenus au titre du service public, des contrats ? Quels sont les programmes réalisés en direction des groupes vulnérables, selon leur état de vulnérabilité ?
- Avec quels moyens de déplacement travaillent les agents ? Les agents de base reçoivent-ils tous du carburant ? Sur quelle base la dotation est-elle faite ?

Pour vérifier ces différents éléments et disposer de réponses aux questions ci-dessus, les équipes ont procédé par des rencontres des staffs DR et ZONES et des visites de terrain auprès de quelques agents en situation de travail dans chaque région visitée.

A l'issue des échanges et visites de terrain, les différentes équipes de la mission ont observé que :

- La dynamique de mise en œuvre du PTBA existe quoiqu'il ait des corrections à apporter
- Le PTBA a été partagé par les DR et leurs zones et sa mise en œuvre est effective
- L'existence d'une organisation générale du travail
- Les canevas de programmes de travail ne sont pas harmonisés.
- Une mauvaise formulation des activités, des objectifs et des résultats attendus par certains agents

Au vu de ces observations la mission a fait quelques recommandations dont les plus saillantes sont :

- Harmoniser le contenu des plans d'opération (niveau national, régional, zone) ;
- Former les agents à la bonne formulation des activités, des objectifs, et des stratégies ;
- Sensibiliser les agents au respect des engagements pris dans le cadre du service public ;
- Elaborer un guide de transfert de connaissances ;
- Former les agents à la démarche pédagogique et à l'utilisation du guide de transfert de connaissances véhiculés ;
- Doter les centres de responsabilité de matériel informatique adéquat ;
- Veiller à ce que les partenaires n'interfèrent pas dans la gestion interne de l'ANADER
- Adapter les procédures en fonction des réalités de terrain ;
- Analyser les possibilités de reconversion ;
- Comblé le déficit en personnel ;
- Mutualiser une partie des marges tirées des contrats ;
- Doter les unités opérationnelles en difficulté d'un minimum de moyens financiers leur permettant d'assurer les programmes de service public.

Au-delà de ces recommandations, la mission a relevé des problématiques majeures ci-après, pour lesquelles la Direction Générale devra mener une réflexion générale:

Documents de présentation

- L'ANADER est une entreprise qui doit avoir des traits caractéristiques qui permettent de la reconnaître, et cela à tous les niveaux.
- Grande disparité des documents de présentation, notamment :
 - ✓ les plans d'opération du PTBA
 - ✓ les programmes de travail périodique
 - ✓ les rapports d'activités périodiques
 - ✓ les structures organiques (Films, Dépliants).

Programmes de service public

- ✓ Dans la planification comme dans la mise en œuvre des programmes, on constate que les activités de service public ne semblent pas être une préoccupation du terrain.
- ✓ Les agents de base (ADR, TS, Enquêteurs) ont une charge de travail intégrant le service public et différents contrats. Cette charge de travail varie en fonction de la période dans une zone donnée et d'une zone à une autre.

Dotations en carburant pour les motos

- Au plan budgétaire, des normes ont été établies mais certains bailleurs de fonds exigent que le montant de carburant inscrit dans le contrat qu'ils financent, soit donné intégralement aux agents concernés. Cela entraîne des conflits entre les agents et leurs chefs de zone. Comment faire comprendre aux partenaires et aux agents la nécessité de donner du carburant en fonction du programme mensuel de travail ?

Financement des activités de service public

- Les différents niveaux opérationnels ont basé leur fonctionnement sur les contrats qu'ils exécutent. Il arrive que les ressources issues des contrats soient inexistantes ou insuffisantes pour exécuter les activités du service public.



Une séance de formation in situ sur le SWOLLEN SHOOT

LA REFORME DU REGIME DE LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVE

L'ordonnance N° 2012-03 du 11 janvier 2012, portant réforme du régime de retraite du secteur privé a été publiée dans le Journal Officiel N° 4 du 26 janvier 2012.

Pour une meilleure compréhension et l'application adéquate de cette ordonnance, des responsables de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) ont eu une séance de travail avec la Direction Générale de l'ANADER, le 02 mai dernier.

Cette rencontre a permis de fixer les idées sur plusieurs éléments dont les plus importants à savoir.

- Les cotisations sociales.

Le taux de cotisation de la branche retraite passe de 8 à 14%. Cependant pour la période de janvier à décembre 2012, ce taux est fixé à 12% et se répartit comme suit : 6.6%, (soit 55%) à la charge de l'employeur et 5.4% (soit 45%) pour l'employé (e). Il a pris effet le 11 janvier 2012. Quant au taux de 14%, il prendra effet à compter de janvier 2013. Sa répartition en parts patronales et salariales obéit aux mêmes proportions, soit 55% à la charge de l'employeur et 45% pour le salarié.

- **L'âge de départ à la retraite normale**

L'âge de départ à la retraite passe de 55 à 60 ans. Cette disposition est entrée en vigueur dès le 1^{er} février 2012.

Cependant la loi a prévu des dispositions transitoires pour ceux des travailleurs, n'ayant pas atteint 60 ans, mais pour quelques raisons, désirent faire valoir leurs droits à la retraite. Ces travailleurs bénéficieront d'une pension normale sans abattement pour la période de 2012 à 2016. Durant cette période, l'âge de départ à la retraite est fixé comme suit :

- 2012 : 56 ans ;
- 2013 : 57 ans ;
- 2014 : 58 ans ;
- 2015 : 59 ans ;
- 2016 : 60 ans.

- **L'âge de départ à la retraite anticipée**

Le travailleur peut bénéficier d'une retraite anticipée. Il faut noter que tout travailleur qui désire bénéficier d'une retraite anticipée sans avoir atteint l'âge indiqué dans les tranches d'âge, ci-dessus mentionnées, verra appliquer sur sa pension de retraite, un abattement de 5% par année d'anticipation.

Exemple : En 2013, l'âge de la retraite normale indiqué dans les dispositions transitoires est de 57 ans. Si un travailleur n'ayant pas atteint cet âge, veut bénéficier d'une retraite anticipée, sa pension subira un abattement de 5% par année d'anticipation.

- **Les paramètres retenus comme base de calcul de la pension**

Le salaire moyen retenu comme base du calcul de la pension, est celui de 15 meilleures années au lieu de 10 comme par le passé.

Comme dans les autres domaines d'application, la loi prévoit, ici aussi, des mesures transitoires. Pendant la période de 2012 à 2016, le nombre des meilleures années retenues est le suivant :

- 2012 : 11 ans ;
- 2013 : 12 ans ;
- 2014 : 13 ans ;
- 2015 : 14 ans ;
- 2016 : 15 ans.

VISITE DES CENTRES DE FORMATION:

LES ADMINISTRATEURS S'IMPREGNENT DES REALITES

Dans le cadre d'une prise de contact avec le dispositif décentralisé de l'Agence, les membres du Conseil d'Administration ont effectué une visite de l'ensemble des quatre centres de formation de l'ANADER.

Ainsi, du 26 au 28 avril 2012, tour à tour Dr KOUAME Brou, PCA ANADER et ses collègues administrateurs ont visité Bingerville-Lamé, CFMAG (Grand-Lahou), Gagnoa-Lakota et Kotobi.

A chaque étape de cette visite, les responsables des centres de formation se sont faits forts de présenter aux visiteurs, dans les moindres détails, les établissements dont ils ont la charge.

A l'étape du centre de formation de Grand-Lahou, (CFMAG), les administrateurs ont pu apprendre, par exemple, que le centre a été créé grâce à la coopération japonaise en 1992. Cet établissement dispose, entre autres, d'un bloc de champ d'application (10 ha) dont 6 ha sont réservés aux paysans et les terres occupées par les bâtiments (4 ha), de parc engins ; d'atelier mécanique et d'une salle de travaux dirigés ; l'Unité de transformation du paddy ; le réfectoire, le bâtiment dortoir pour 64 stagiaires, la villa de formateurs et la salle de formation

Le CFMAG, en raison de sa spécialisation en mécanisation agricole, est choisi pour être un centre de référence du programme WAAPP/PPAAO-Riz.

A Lamé, la visite a permis de savoir que le patrimoine de l'ANADER se trouvant à l'intérieur de la station du CNRA, est composé de deux bâtiments pouvant accueillir 22 stagiaires et un formateur sur un site d'environ 3 ha sans limites fixes.

Le centre de formation de Bingerville, quant à lui, s'étend sur environ 5 ha dont 01 ha occupé par les bâtiments et un terrain de football. A cela s'ajoutent les bureaux de la formation qualifiante en management coopératif, de salle de documentation, un restaurant des salles de formation, de loisir et dortoirs avec une capacité de 112 stagiaires, de logement de formateurs, un clapier, contenant une trentaine de lapins, pour ne citer que ces éléments.

Etant donné la place primordiale qu'occupe la formation dans la mission de l'ANADER, les administrateurs ont suivi avec un grand intérêt les présentations des différents responsables de centres de formation.

Les administrateurs s'étant imprégnés des réalités de cette richesse que représentent ces centres de formation pour l'ANADER, ils ont eu des échanges constructifs, à l'issue de la visite, avec leurs hôtes. De ces échanges, il ressort quelques constats et recommandations dont les plus pertinents sont :

La sécurisation du patrimoine foncier

Le patrimoine foncier de l'ANADER manque de sécurisation physique et légale, d'où la forte pression exercée par les populations riveraines à travers les nombreuses infiltrations sur les parcelles.

Aussi, les Administrateurs recommandent-ils de prendre les dispositions urgentes pour sécuriser ces patrimoines soit par des haies vives, soit par des cultures pérennes (teck) et d'engager des actions visant l'obtention des titres fonciers.

La vocation des centres de formation

A l'exception du Centre de Formation de Bingerville, qui abrite la formation qualifiante en management coopérative, les centres sont devenus pratiquement des établissements d'accueil. A

telle enseigne, qu'ils fonctionnent à la demande et ne disposent pas de plan de formation avec des modules connus.

Les Administrateurs ont recommandé fortement que les centres de formation reviennent à leur mission première qui est de former les exploitants et les agents ANADER, en disposant d'un plan de formation avec des modules conséquents. Dans cette optique les Administrateurs encouragent la Direction générale dans ses réflexions sur la spécialisation de ces centres et l'amélioration des conditions d'accueil des stagiaires, en y intégrant les besoins de réhabilitation ou de réalisation d'infrastructures complémentaires adaptés, d'équipements modernes et de création d'unités pédagogiques, sous forme de projets pouvant être soumis à des bailleurs de fonds.



Le PCA sur un périmètre rizicole



Les administrateurs en visite sur le périmètre d'essai de N'zianouan

PARTENARIAT ANADER/DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Promouvoir le développement économique et l'emploi, une des missions majeures du district autonome d'Abidjan. Pour se donner les moyens de cette ambition, le District Autonome d'Abidjan a signé avec l'ANADER un accord-cadre de partenariat le 23 Janvier 2012. L'objectif de ce partenariat est d'améliorer les conditions de vie des couches vulnérables par la création de richesses et d'emplois au profit des jeunes et des femmes des 93 villages du District. Cet accord-cadre comporte trois (03) composantes, à savoir :

- ✓ L'identification des idées de projets
- ✓ La réalisation des études de faisabilité
- ✓ La mise en œuvre des projets retenus

Après les enquêtes diagnostiques qui ont permis d'identifier, au regard des contraintes, des idées de projets tant sociaux que productifs, c'est le temps de valider les projets retenus. Cette opération se fera aux cours d'ateliers d'arbitrage et d'harmonisation des projets.

La cérémonie de lancement de ces différents ateliers a eu lieu, le Mardi 05 Juin 2012 à la sous-préfecture de Songon. D'autres ateliers de ce type auront aussi lieu dans les autres Sous Préfectures (Songon, Anyama, Broffodoumé, Bingerville et Abidjan) du District.

L'atelier de Songon a réuni les délégués des villages de la Sous Préfecture de Songon à raison de 3 représentants par village, soit environ 60 personnes représentant la chefferie, les jeunes et les femmes et les techniciens de l'ANADER qui ont assuré la modération.

Pendant ces rencontres, il s'agit de présenter, discuter retenir et valider les idées de projets qui feront l'objet d'étude et de mise en œuvre dans chaque village au profit des jeunes et des femmes.

Deux (02) projets sont retenus par village en fonction des critères suivants :

- ✓ Les porteurs sont en groupe et les groupements doivent comportés au moins dix personnes
- ✓ En moyenne, le coût estimé du projet doit être environ de 20 000 000 f cfa (í)
- ✓ Le délai de production (recette) du projet ne doit pas excéder un an (A l'exception des projets de production de manioc)
- ✓ Les projets existants qui ont besoin de renforcement des activités et les projets dont les conditions de mise en œuvre existent déjà (terre cultivable, main d'œuvre, í)
- ✓ Les projets n'ayant pas d'impact négatif sur l'environnement
- ✓ Les projets de transformation du manioc
- ✓ Les projets d'élevage à cycle court (volaille chair, pondeuse, lapin, porc, í) et les projets de production de cultures maraichères
- ✓ Les projets individuels à l'appréciation du District Autonome (environ 500 000 FCFA)

A l'issue de l'atelier, les idées de projets retenues concernent les domaines suivants :

- ✓ La production des cultures vivrières et maraichères
 - Le manioc
 - Le chou, l'aubergine, la tomate, le piment, í
- ✓ La production animale de cycle court
 - L'aviculture moderne (pondeuses et poulets de chair)
 - La cuniculture
 - La pisciculture et l'aquaculture
- ✓ La transformation de produits agricoles
 - L'exploitation d'unités de transformation du manioc
 - L'exploitation de chambres froides et la transformation du poisson et des produits d'élevage
- ✓ Le commerce, le transport et les services divers

Cette cérémonie de lancement placée sous la présidence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur a été une occasion pour Dr CISSE Sidiki, DG de l'ANADER de réaffirmer le soutien sans failles de sa structure dans la mise en œuvre de ce projet de développement du monde rural dont l'ANADER en est le partenaire privilégié. Le Gouverneur du District, quant à lui, a exhorté les populations bénéficiaires, les autorités coutumières, administratives et politiques à s'approprier le projet pour en garantir la réussite. Il a également invité les bénéficiaires à s'imprégner des modèles de

développement des pays industrialisés qui sont passés d'abord par l'agriculture. D'où la présence effective des partenaires comme Israël, l'Italie et le Portugal à cette cérémonie de lancement des ateliers d'arbitrage et d'harmonisation.



Afin de susciter une parfaite adhésion des différents acteurs,

le
Gouverneur a
annoncé
qu'il sera
institué
une
compétition
entre



les Sous-Préfectures et un prix du meilleur résultat sera décerné.

Le corps Préfectoral, composé du Sous-Préfet de Songon et du Préfet d'Abidjan, a salué l'initiative du Gouverneur du District. Ces deux autorités administratives ont tour à tour insisté sur les facteurs de réussite du projet qui sont la paix, la cohésion, l'entente et surtout l'implication de la chefferie afin de garantir la disponibilité des facteurs de production, notamment la terre. Elles ont pris l'engagement d'accompagner les populations dans la mise en œuvre de ce projet.

Une vue de la salle lors de l'atelier

Le DG de l'ANADER en compagnie des autorités administratives de SONGON

LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA EN MILIEU RURAL

Le conseil dépistage à domicile (CDD) à démarré

Le programme PEPFAR-ANADER (PPA) a procédé au lancement des activités du Conseil et dépistage à domicile dans les localités des zones ANADER d'Abengourou, Dabou, Daloa, San Pedro, Soubré et Tanda.

Du 19 avril au 12 mai 2012, les responsables du PPA du programme national de prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PNPEC) ont visité, tour à tour les villages de Yassap (Dabou), Guiendé (Tanda), le centre catholique St KIZITO (Abengourou), Gripazo (Soubré), Gabiadji (San Pedro), pour donner « le top départ » des activités du dépistage à domicile.

Les cérémonies de lancement ont été une occasion pour les responsables du PPA de présenter les conseillers communautés (CC) qui mènent l'activité de sensibilisation de lutte contre le VIH SIDA dans les villages, et de remettre les kits nécessaires à l'exécution de la mission confiées aux CC.

En impliquant les chefs de village, les autorités administratives (sous préfets, conseil généraux), les responsables des districts sanitaires dans cette activité, l'ANADER, à travers son programme de lutte contre le VIH/SIDA, veut compter sur l'adhésion de tous pour ensemble, contrer la progression du VIH dans la population rurale.

Pendant les premières décennies dans la lutte contre le SIDA, toutes sortes de préjugés et de clichés ont été véhiculés sur les personnes vivant avec le VIH (PV VIH). D'où la stigmatisation de ces personnes dans leur milieu de vie. Il a donc fallu déployer des trésors d'arguments pour parler de cette maladie : sa réalité, ses modes de transmission et de prévention.

Aujourd'hui, sans avoir vaincu tous ces clichés, on peut convenir qu'évoquer le SIDA dans les conversations courantes, ne relève plus du tabou.

Il n'existe certes pas de vaccin, pour le moment, mais des médicaments existent. Le SIDA est donc une maladie comme les autres et les personnes qui en sont atteintes bénéficient de soins ; de prise en charge médicale.

Malgré ces acquis, la sensibilisation des populations, surtout rurales, ne doit pas s'arrêter, si l'on veut contrer l'avancée du VIH. Les approches de lutte doivent donc s'améliorer au fil des années. En effet après des années de sensibilisation des populations rurales sur la réalité du SIDA, le temps est venu de passer à une autre phase : le dépistage volontaire.

Le dépistage n'est pas une obligation, mais c'est un acte volontaire. Pour s'exprimer, cette volonté à besoin d'être soutenue en créant des conditions propices. D'où l'approche du conseil dépistage à domicile. Pour Mme KONAN-BOGUI Nathalie, Directeur exécutif du PPA, les cérémonies de lancement du CDD participent de la mobilisation communautaire. En ce sens que dans la mise en œuvre de cette approche, les conseillers communautaires (CC) font du porte à porte dans leurs villages respectifs pour expliquer en quoi consiste le dépistage et ses avantages. Etant donné que les préjugés liés au VIH/SIDA n'ont pas tous disparus, ces travailleurs sociaux bénévoles, peuvent rencontrer des difficultés sur le terrain. Ils peuvent être indésirables dans certains ménages, par exemple. Ils ont donc besoin du soutien des chefs de village, première autorité villageoise. Ces autorités doivent, elles mêmes, être mieux informées sur le dépistage.

En effet connaître son statut sérologique VIH/SIDA permet de savoir si le virus est présent ou pas dans l'organisme. Ainsi, la personne en finit avec l'ignorance sur son état de santé concernant le VIH. Si le dépistage conclut à l'absence du virus dans l'organisme, la personne est dite séronégative. Dans ce cas les avantages sont :

- Le respect des codes de la transmission de la maladie. Ceci est important parce qu'on n'est pas séronégatif à vie. Personne n'est à l'abri d'une contamination. En effet être séronégatif du VIH, n'est pas une assurance tous risques qui vous protège à jamais ;
- Faire attention aux comportements en vue de se protéger contre toute infection ;
- Adoption d'une hygiène de vie en ayant en point de mire les différents modes de transmission du virus

Au cas où le dépistage révèle le statut séropositif, la personne peut être mise sous traitement immédiatement ou non.

Si les conditions cliniques sont réunies pour que la personne soit éligible au traitement, celui-ci est mis en route aussitôt.

Plus la prise en charge médicale débute tôt, mieux le traitement est toléré et évite à la personne la survenue des maladies opportunistes (ex : la tuberculose). Un traitement précoce a l'avantage d'éviter à la personne d'évoluer vers la phase maladie.

Enfin, le dépistage permet de prendre des précautions pour mener à bien sa vie selon qu'on est séropositif ou pas.



Mme KONAN –BOGUI, directeur exécutif du PPA en compagnie des autorités administratives

LA SECURITE ALIMENTAIRE EN COTE D'IVOIRE

INTRODUCTION

L'alimentation a été, durant des millénaires, l'objectif essentiel de l'activité humaine. En Afrique, l'agriculture traditionnelle loin d'être marginalisée, constitue l'essence même de l'économie rurale. Tout paysan commence sa saison en s'occupant avant tout des productions alimentaires.

Depuis les décennies qui ont suivi l'accès à la souveraineté nationale de plusieurs pays africains, la situation alimentaire de l'Afrique s'est détériorée. Le taux de croissance démographique annuel est de plus de 3% en Afrique, ce qui est supérieur à la croissance des productions vivrières. Cette situation contraint les pays africains à avoir recours à des importations ou à l'aide alimentaire pour combler les déficits alimentaires.

L'endettement de l'Afrique ne cesse d'augmenter en raison de la nécessité de supporter des achats croissants de céréales, ce qui plonge ce continent dans une dépendance alimentaire constante.

Néanmoins, le problème de l'alimentation et le développement des cultures vivrières ont été une des préoccupations majeures des gouvernements eu égard aux investissements consacrés au secteur vivrier dans les dernières décennies ; mais l'effet de ces appuis restent encore en-deçà des objectifs escomptés.

S'il est admis que la situation en Côte d'Ivoire, est loin d'être aussi alarmante, elle demeure cependant très préoccupante ; car elle a été amplifiée avec la dernière crise alimentaire de 2008 due à une baisse drastique de l'offre de riz entraînant une flambée des prix.

Le riz est devenu pour les ivoiriens, une denrée de première nécessité. La consommation par tête d'habitant est passée de 69 kg en 1998 à plus de 75 kg en 2006 malgré la forte présence d'autres vivriers.

Afin de juguler la crise alimentaire, le gouvernement ivoirien s'est doté d'une stratégie Nationale de Développement de la filière Riz (SNDR) en vue de satisfaire les besoins des populations en riz à partir de la production locale.

Adoptée en 2012 en conseil des ministres, la stratégie Nationale de Développement de la filière RIZ comporte trois phases :

- A partir de 2016 : la production locale couvrira les besoins nationaux ;
- 2016-2018 : Consolidation de la production locale avec la constitution d'un stock de sécurité
- 2018-2020 : Exportation d'un surplus de 200 000 t par an.



Une rizière

La stratégie Nationale de développement de la filière Riz est axée sur six(6) points :

- Le développement d'un secteur semencier avec la création de 6 centres de production de semences sélectionnées ;
- La réhabilitation de tous les sites aménagés pour la riziculture irriguée et la réalisation d'aménagement pour les plaines alluviales ;
- Le conseil agricole, la mécanisation de la production, et le transfert de technologies
- L'appui à la transformation et à la mise marché du riz local
- L'appui à l'amélioration du cadre institutionnel à la redynamisation des organisations de la filière pour qu'elles soient capables d'accompagner le processus de développement en cours
- La mise en place d'un système d'information capable de mettre à la disposition des opérateurs les données fiables et pertinente sur l'ensemble de la chaîne des valeurs de la filière.

La SNDR prend en compte l'ensemble des maillons de la chaîne des valeurs avec une forte participation du secteur privé.

Avant la mise en œuvre effective de la SNDR, les pouvoirs publics en réponse à la crise alimentaire de 2008 ont initié un programme d'urgence Riz

Le programme d'urgence Riz (PUR) démarré en 2009 visait essentiellement la couverture des besoins de population par la production locale.

Le programme d'urgence Riz soutenu par les partenaires au développement était exécuté dans les régions couvertes déjà par des projets suivants :

- Zone PPMS : démarré en 2009, il couvrait 7 départements sur une superficie de 5300 ha de riz
- Zone BOAD : exécuté en 2010, le programme touchait 25 départements pour une superficie de 5343 ha de riz
- Zone PNGTER : en 2010, le programme s'étendait sur 6 départements pour une superficie de 13800 ha
- Projet KR 2008 : il occupait une superficie de 3800 ha dans 12 départements
- PURRAR : exécuté dans 8 départements des régions de Tonkopi, de Cavally et de Guémon, le programme a concerné 900 ha



Du riz PADDY (Photo TIEMELE Ekou, CT/DG)

MISE EN ŒUVRE DE LA SNDR

Dans le cadre la mise en œuvre de la SNDR, le gouvernement ivoirien a identifié quatre programmes de sécurité alimentaire qui connaîtront un début d'exécution à partir de 2012. Il s'agit :

- Du programme d'urgence de relance des activités rizicoles des régions de Tonkoui, de Guémon et de Cavally (PURRAR)

- Du programme 2009, portant sur la réhabilitation des bas-fonds rizicultivables ;
- Du programme de l'Amélioration de la productivité du Riz en Afrique de l'ouest (APRAO)
- Du programme de Productivité Agricole en Afrique de l'ouest (WAAPP 1.c)

STRATEGIE DE MISE ŒUVRE DES PROGRAMMES

La mise en œuvre des différents programmes repose sur une stratégie d'intervention unique basée sur les différents appuis techniques :

1. Appui à la production agricole

Les programmes ont distribué des semences sélectionnées, des engrais et des herbicides aux producteurs, aux riziculteurs et à leurs groupements.

2. Appui à la mécanisation agricole

Le matériel agricole composé essentiellement de motoculteurs et de batteuses a été livré aux coopératives et aux groupements pour faciliter la préparation des terres et garantir une meilleure qualité du riz.

3. Appui à la commercialisation

Un fonds de roulement pour assurer la commercialisation a été mis en place dans les coopératives et groupements afin de mettre sur le marché du riz de bonne qualité.

4. Appui -conseil

Les agriculteurs impliqués dans les différents programmes ont été formés aux itinéraires techniques sur champs écoles mis en place par les techniciens de l'ANADER. Les thèmes liés à la vie associative et la gestion d'une entreprise ont été dispensés aux groupements.

Résultats atteints

Les différents programmes ont contribué à couvrir les besoins en riz des départements concernés par la production locale de riz de 86 000 tonnes riz blanchi sur une superficie de 18 000 ha. Les appuis techniques du programme ont induit une amélioration de la productivité car les rendements obtenus variaient entre 4 et 5 tonnes.

Impacts des programmes

Les effets des programmes relatifs à la sécurité alimentaires sont appréciés à plusieurs niveaux :

- **Au plan de l'accroissement de la production rizicole**

Les départements impliqués dans les différents programmes ont connu une augmentation de l'offre issue essentiellement du surplus de production qui a contribué à l'approvisionnement des marchés locaux.

- **Au plan de la relance de la riziculture irriguée**

Les appuis en direction des producteurs ont permis de relancer la riziculture et développer des activités génératrices de revenus dans les domaines de la transformation et de la commercialisation ;

- **Au plan de l'organisation des producteurs**

Une amorce d'organisation des producteurs a été favorisée avec la gestion commune du matériel agricole (motoculteurs et batteuses) acquis sur les périmètres irrigués.

- **Au plan de la cohésion sociale**

Le Programme PURRAR développé dans un contexte de post-crise dans les régions de Tonkpi, de Guémon et de Cavally a permis de ressouder le tissu social et a contribué à la cohésion sociale surtout dans les villes où le programme a été mis en place sur les périmètres aménagés sur lesquels les différentes communautés ethniques devaient cohabiter pour une exploitation harmonieuse des sites.

GLOUNAHO Daniel

Ingénieur Agronome
Spécialiste de Riz
danielglounao@yahoo.fr

LA RIZICULTURE IVOIRIENNE EN CHIFFRES

Demande nationale de riz (2009)	:	1 500 000 tonnes de riz blanc
Production locale de riz (2009)	:	600 000 tonnes de riz blanc
Importation de riz (2009)	:	900 000 tonnes
Consommation moyenne	:	63 kg par habitant par an
Quantité de semences recommandées (riz pluvial)	:	50 kg /ha
Quantité de semences recommandée (riz irriguée)	:	40 kg /ha

RENDEMENT MOYEN

Riz pluvial	:	1000 kg/ha
Riz irrigué	:	3500 kg/ha

COUT DE PRODUCTION

Riz pluvial	:	175 FCFA/Kg
Riz Irrigué	:	110 F CFA/kg



Des riziculteurs en pleine moisson

ENGRAIS RECOMMANDES :

NPK	:	12-24-18	150 kg /ha
Urée	:	45 %	100 kg /ha

COUT D'UN HA (nouveaux bas fonds)

Etudes techniques	:	100 000 F CFA
Suivi technique	:	100 000 F CFA

COUT D'UN PERIMETRE AMENAGE :

Etudes techniques	:	60 000 F CFA
Suivi technique	:	60 000 F CFA

Condition d'exploitation de motoculteur (riziculteur) : 1 motoculteur/ 10 ha

FOCUS SUR LA CRISE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

La faim figure parmi les fléaux les plus accablants de notre temps en Afrique. En effet, le continent africain enregistre tous les jours des cas de décès découlant de la faim. Plus d'un million d'êtres vivants humains meurent chaque année, victimes de ce fléau et ce, malgré tous ces efforts conjugués par les gouvernements africains pour endiguer le phénomène. La faim demeure à cet égard le défi le plus déterminant à relever par les pouvoirs africains.

Bon nombre de pays en voie de développement ne sont plus en mesure d'être auto-suffisants en ce qui concerne leurs productions alimentaires. Ils sont fortement dépendants soit des importations de vivres soit de l'aide alimentaire.

Si la situation alimentaire en Côte D'Ivoire n'est pas alarmante, elle demeure cependant préoccupante, car si les productions alimentaires affichent des excédents par rapport aux besoins de consommation, le pays reste largement tributaire des importations pour couvrir ses besoins en riz, estimés à 1.500 000 tonnes par an. En ce sens que la production locale de riz, évaluée à environ 600 000 t/an, couvre moins de la moitié des besoins annuels.

Quelles sont les principales causes de l'insécurité alimentaire ?

Examinons tous les facteurs majeurs responsables des crises alimentaires en Afrique.

- *Déséquilibre entre la production alimentaire et la croissance démographique*

Avec un taux de croissance de production agricole inférieur à une croissance démographique de 3 % par an, la production alimentaire ne parvient pas à suivre le rythme démographique. Les disponibilités alimentaires par habitant diminuent. La faim et la malnutrition prennent de l'ampleur chaque année ; les rations alimentaires moyennes sont tombées en dessous du minimum indispensable.

- *Urbanisation rapide*

L'urbanisation rapide (des villes ivoiriennes) a engendré une forte demande en riz qui n'est pas couverte par la production locale. Les marchés ne sont pas régulièrement approvisionnés en riz local toute l'année. Le développement spectaculaire des villes ivoiriennes a modifié les habitudes alimentaires, ce qui accroît la pression sur la demande nationale. Le riz est ainsi devenu pour les ivoiriens une denrée de première nécessité.



Le labour d'une parcelle (Photo GLOUNAHO D.)

- *Faible exploitation des terres arables*

La riziculture pluviale occupe 90% des terres consacrées au riz contre 10% pour la riziculture irriguée. Le potentiel des superficies irrigables reste encore important. La riziculture pluviale caractérisée par des pratiques de culture itinérante reste peu productive. De nombreux bas-fonds aménagés restent inexploités.

- *Faible intensification agricole*

Les investissements consacrés aux cultures vivrières et particulièrement à la riziculture sont dérisoires. L'emploi des semences sélectionnées, des engrais, des herbicides et des pesticides est presque inexistant. Ce qui induit des rendements très faibles et in fine une production nationale en dessous des besoins.

- *Baisse de la fertilité des terres et pressions des ravageurs et maladies*

Les terres ivoiriennes connaissent ces derniers temps une baisse de fertilité obligeant les agriculteurs à conquérir de nouvelles terres. De plus, la riziculture à l'instar des cultures vivrières sont menacées par la pression des ravageurs et maladies difficiles à combattre. Ces fléaux contre lesquels les agriculteurs sont

impuissants sont à l'origine de la faible productivité des cultures vivrières dont le riz.

- *Accès limité aux connaissances et aux technologies modernes*

Les cultures vivrières sont pratiquées par des agriculteurs souvent peu formés aux techniques de production, avec de connaissances rudimentaires. Leur niveau de connaissance des technologies éprouvées reste faible. Ce qui impacte négativement la productivité.

- *Appui à la recherche agronomique et l'encadrement*

Le soutien à la recherche agronomique pour mettre au point des variétés productives et résistantes aux maladies, adaptées aux changements climatiques reste encore faible en ce qui concerne les cultures vivrières comparé aux efforts consentis pour les cultures pérennes. De même, les sociétés d'encadrement et de conseil agricole reçoivent peu de soutien pour accompagner le secteur des producteurs alimentaires.

- *Absence de structure de transformation, de stockage*

Le secteur du vivrier qui souffre d'un manque de structures de transformation et de stockage des produits causant d'énormes pertes post-récolte qui peuvent atteindre dans certaines régions 45 à 50% de la production agricole. L'absence d'infrastructures de séchage et de conservation est responsable d'une mauvaise qualité de produits alimentaires et notamment du riz local.

- *Faible rémunération des produits*

Les prix pratiqués incitent peu les agriculteurs à produire davantage et à investir dans ce secteur. Ils sont portés à réaliser de petites superficies vivrières pour couvrir uniquement les besoins de leurs ménages au profit des cultures de rente qui leurs offrent de meilleurs revenus.

Quelles sont les voies possibles pour atteindre la sécurité alimentaire ?

La Côte D'ivoire à l'instar de tous les pays africains au sud du Sahara, doit pouvoir nourrir sa population en croissance avec sa production locale à l'horizon 2020 pourvu que des politiques hardies de sécurité alimentaire soient développées et soient en cohérence avec le programme National d'investissement agricole (PNIA).

Une stratégie globale de sécurité alimentaire vise à atteindre l'autosuffisance alimentaire et assurer des revenus sécurisants pour les producteurs. Elle devra prendre en compte tous les maillons de la chaîne de valeur. A ce titre, la stratégie alimentaire devra être bâtie autour des axes suivants :

- Développement d'un secteur semencier
- l'Accès aux semences et plants certifiés à des coûts compatibles avec les pouvoirs d'achat demeure une condition nécessaire pour accroître la productivité agricole. Dans la filière riz, le développement d'un secteur semencier organisé avec une implication des organisations paysannes et des institutions privées et publiques devra permettre aux riziculteurs de disposer des semences susceptibles d'accroître la productivité à l'hectare. Un accent sera mis aussi sur centres de bouturage et / ou de multiplication de matériel végétal pour la promotion des autres cultures vivrières.

- ***Promotion de la mécanisation agricole***

La pénibilité du travail agricole rend cette activité peu attractive pour la jeunesse rurale. L'introduction de la petite mécanisation peut non seulement accroître les superficies emblavées mais aussi favoriser la diversification des cultures vivrières. Dans la riziculture, l'utilisation de motoculteurs pour les préparations des terres, de batteuses et de petites unités de transformation de riz créent les meilleures conditions d'une modernisation adaptée pour une production durable de riz. L'augmentation des superficies irrigables en cultures maraîchères est possible avec l'emploi de motopompes.

- ***Développement du commerce des engrais minéraux***

La proportion des superficies bénéficiant de l'apport des engrais minéraux est très faible dans presque tous les pays africains. Le coût prohibitif des engrais et leur indisponibilité dans les zones de production limitent leur emploi par les petits producteurs. Le développement du commerce d'engrais contribuera à une utilisation systématique dans les systèmes de production. Une subvention des engrais par les pouvoirs sera une mesure salubre qui accélèra le commerce des engrais minéraux.

- ***Amélioration des connaissances des producteurs***

L'amélioration des connaissances techniques des producteurs par la formation continue l'information agricole et les TIC faciliteront l'adoption des technologies et des techniques éprouvées par la recherche agronomique. L'utilisation de semences certifiées de riz améliore la productivité de 30%.

L'utilisation de tic dans les systèmes nationaux de vulgarisation peut aider les producteurs à avoir des informations clefs sur les marchés et les prix (achat groupé), ce qui devra permettre aux petits producteurs et productrices de vendre aux meilleurs prix de marché.

- ***Renforcement des organisations paysannes***

Les organisations paysannes (OP) doivent jouer un rôle majeur dans le développement de filières vivrières en impliquant toutes les activités en amont et en aval de la production. Elles devront aider leurs coopératives à acquérir les intrants à meilleurs prix, à organiser la transformation et la commercialisation de

leurs produits. Les programmes de formation, de recyclage des membres doivent être initiés pour l'avènement d'entreprises coopératives fortes et orientées vers le bien-être des membres.

- **Accès au crédit agricole**

Les producteurs rencontrent des difficultés pour accéder au crédit agricole du fait du caractère aléatoire et saisonnier des productions vivrières, ce qui limite aussi les investissements sur les exploitations agricoles et l'accès aux nouvelles technologies. L'amélioration de la productivité agricole doit s'appuyer aussi sur la mise en place un mécanisme de crédit adapté aux petits producteurs. L'expérience du système de Warrantage expérimenté dans les pays du Sahel doit s'étendre aux autres pays qui, aujourd'hui, mettent en œuvre une stratégie nationale de promotion des cultures vivrières.

POINT DE MIRE

FICHE TECHNIQUE : ELEVAGE DE PORCS

L'élevage de porcs requiert les conseils ou l'assistance pratique d'un spécialiste. Mais certaines choses sont à connaître par toute personne désireuse de mettre en route cette activité.

INTRODUCTION

L'élevage porcin est une activité économique rentable à condition de bien maîtriser un certain nombre de paramètres notamment; le logement, la reproduction, l'alimentation, la santé et la gestion technique et économique des animaux.

Un bon éleveur doit :

- être calme et aimer les animaux,
- être un bon observateur,
- savoir bien tenir un registre des performances des animaux, ce qui suppose qu'il est en permanence sur son élevage,
- pouvoir se plier à des décisions strictes.



Des porcs



Une truie et ses porcelets

Chapitre 1 : Généralités sur le porc et ses productions

1.1. Origine

Le porc domestique est probablement issu des sangliers sauvages d'Europe (*Sus Scrofa*) et les porcs sauvages d'Asie (*Sus Vittatus*).

1.2. Avantages de l'élevage porcin

Le porc est un monogastrique omnivore (mange tout) qui transforme une gamme très variée des produits et sous-produits agricoles non consommables par l'homme en produits de meilleure qualité qui est la viande.

C'est un animal à croissance très rapide. Il suffit de 6 à 7 mois pour amener un porcelet de 1,2 kg (naissance) à 90-100 kg.

C'est un animal très prolifique : 7 à 12 porcelets à la mise bas et avec 2 mise-bas/an, vous pouvez sevrer 14 à 18 porcelets par truie et par an.

Le porc est le seul animal domestique à présenter un grand rendement en carcasse :

- porc : 73-75%
- volaille : (poulet de chair) 64-65%
- mouton : 50-51%
- chèvre : 44-45%
- lapin : 48-50%
- bœuf : 49-50%

Il ne demande pas un espace important pour grandir : 5 à 6 m² par verrat (mâle) et 9 à 12m² par truie (femelle) avec ses petits.

Il produit de la viande sans contribuer à la détérioration des pâturages naturels et des cultures.

Il ne demande pas un capital important * pour démarrer l'activité.

Il constitue pour le paysan une épargne importante sur pied pour la résolution des problèmes sociaux : scolarité, mariage et funérailles, etc...

Il contribue à la fertilisation du sol à travers ses déjections. Un porc adulte peut produire 600-730 kg de fumure organique par an.

1.3. Désavantages de l'élevage porcin

- Concurrence directe avec l'homme pour l'alimentation et particulièrement les céréales (maïs) et les graines oléagineuses (soja),
- L'élevage porcin, à proximité des habitations, engendre un problème de pollution liée aux déjections de l'animal,

- Zoonose : certains parasites du porc sont susceptibles d'être transmis à l'homme, d'où un risque sanitaire,
- Sensibilité élevée aux maladies (P.P.A.)

Chapitre 2 : l'habitat des porcs

Le porc est un animal qui ne transpire pas et supporte très mal les températures élevées, cependant le porcelet à la naissance est très sensible au froid, d'où l'importance des types de bâtiments à mettre en place en zones de climat chaud.

2.1. Choix du site

- Choisir les zones où la ventilation naturelle est efficace (sommet, versant, etc ...),
- Orienter les bâtiments suivant la direction Est-Ouest,
- Disposer d'un bon approvisionnement en eau, à proximité.

2.2. Bâtiment

- Les meilleurs bâtiments sont en général à sol cimenté et largement ouverts sur les côtés. Ne jamais élever les porcs sur un sol nu, à défaut du sol cimenté, un sol en planche sur pilotis est nécessaire,
- Les murs séparant les loges, construits en bois durs, en parpaings, en brique de terre ou en bambous de chine, doivent être à 1,30 m du sol,
- Le sol doit être légèrement incliné de manière à faciliter l'écoulement des eaux de nettoyage,
- Chaque loge doit avoir une aire de couchage et une aire d'exercice. La surface de couchage doit être couverte en tôles, en paille ou en natte. La surface d'exercice non couverte doit être assez large pour faciliter le déplacement et la défécation des animaux,
- Prévoir un couloir de service de 1,5m de large avec un pédiluve à l'entrée et à la sortie de chaque bâtiment.

On distingue 4 types de loges dans une porcherie

- 1- Les loges d'engraissement permettent de regrouper les porcelets pour les nourrir jusqu'au poids d'abattage. 5 à 10 porcelets/loge,
- 2- Les loges d'attente saillie permettent de regrouper les jeunes truies vides qui attendent la saillie : 3 à 5 truies par loge,
- 3- Les loges de maternité sont des loges conçues pour la mise-bas. Elles contiennent des barres de fer ou de bois fixées au mur à 10-15 cm du sol pour protéger les porcelets contre l'écrasement de la truie pendant l'allaitement.

Une petite loge peut être conçue dans la maternité pour une distribution spéciale de l'aliment porcelet à partir de la deuxième semaine,

4- La loge de verrat doit se trouver au milieu des loges des truies car, autant la vue et la proximité des truies aiguissent l'appétit sexuel chez le mâle, autant la vue et la proximité des mâles favorisent la venue régulière des chaleurs chez la femelle,
Ne jamais surcharger les loges afin de permettre aux animaux d'adopter les positions avantageuses.

La mangeoire et l'abreuvoir ne doivent pas être construits ni à côté ni dans la zone d'exercice. Les températures ambiantes optimales pour différentes phases physiologiques sont :

- porcelet (naissance) : 0,9 ó 1,5 kg : 30-32°C
- porcelet sevré : 10 kg : 26°C
- porc à l'engrais : 30 kg : 24°C
- porc à l'engrais : 50 kg : 19°C
- porc à l'engrais : 100 kg : 16°C

Comme il est difficile d'avoir ces températures dans nos régions, les bâtiments devront être largement ouverts sur les côtés pour favoriser une bonne ventilation.

2.3. Type d'élevage

Les bâtiments doivent être conçus en fonction des activités à mener.

On distingue :

- a. L'élevage naisseur : l'éleveur produit seulement les porcelets et les vend (beaucoup de maternité) ;
- b. L'élevage engraisseur : l'éleveur achète les porcelets et les amène au poids du marché (seulement les loges d'engraissement) ;
- c. L'élevage naisseur-engraisseur : l'éleveur produit ses porcelets, vend une partie des porcelets et engraisse l'autre. C'est l'activité la plus pratiquée en milieu paysan.

2.4. Système d'élevage

- Système traditionnel : les animaux se promènent dans la nature à recherche de leur nourriture. Mauvais système, agent de transmission des maladies.
- Système semi-intensif : les porcs sont élevés ici en enclos rudimentaire, la nourriture se compose des déchets alimentaires, des plantes et des sous-produits. Le cheptel est un peu important 1 à 5 animaux.
- Système intensif : production commerciale importante, le producteur achète les aliments répondant à ses besoins spécifiques : taille 10 à 50 truies au moins.
- Système intégré : élevage porcine + pisciculture très intéressante en milieu paysan. Le lisier de porc permet de fertiliser les viviers à poissons, cela favorise l'apparition des algues consommées par les poissons.

Chapitre 3 : Reproduction

3.1. Choix d'un bon reproducteur

Le choix d'un bon reproducteur doit se porter sur sa conformation, son état sanitaire, absence des défauts génétiques (hernie ombilicale ou scrotale) et le caractère de l'animal (calme ou méchants).

- Choisir des verrats ayant des testicules et la verge bien ressortis et bien développés.
- Des truies avec la vulve normale et possédant au moins 12 tétines.
- Garder 1 verrat pour 20 truies pour un grand troupeau, un troupeau de truie inférieur ou égal à 20 et supérieur à 5. Deux verrats sont nécessaires.

3.2 Puberté

Elle correspond à l'âge auquel l'animal manifeste les premiers signes de reproduction. Cet âge varie entre 4 et 6 mois, même à partir de 3 mois chez les races locales.

Ne jamais croiser les animaux à la puberté car la maturité sexuelle n'est pas atteinte.

3.3. Age de mise en reproduction

- Races améliorées : 7 ó 8 mois (80-100kg)
- Races locales : 6 ó 7 mois (40-6 kg)

3.4. Cycle sexuel de la truie

Le cycle sexuel ou cycle estrien se succède toute l'année et sa durée varie de 19 à 23 jours avec une moyenne de 21 jours.

3.5. Chaleur

C'est la période au cours de laquelle la truie accepte le mâle et peut être fécondée. Elle dure environ 60 heures chez la truie et se reproduit tous les 21 jours.

Si vous n'êtes pas expérimenté sur les signes de la chaleur faites entrer le verrat chaque matin dans la loge des femelles et observer, si une femelle est en chaleur, elle sera facilement détectée par le verrat.

3.6. Saillie

La saillie ou accouplement se fait entre la 12^{ème} et la 24^{ème} heure après l'apparition des premiers signes de chaleur. Faites une double saillie à 12 heures d'intervalles, de préférence le matin et le soir. Une double, ou si possible, une triple saillie augmente les chances de réussite tant pour le taux de conception que pour le nombre de porcelets nés.

3.8. Gestation

Elle dure 3 mois 3 semaines 3 jours soit 112 à 116 jours avec une moyenne de 114 jours. L'enregistrement de la date de saillie est très important, car il permet de préparer la mise-bas.

3.9. Préparation de la mise-bas

A une semaine de la mise-bas :

- Laver proprement la maternité
- Laver la truie et la déparasiter (externe et interne)
- Réduire la quantité d'aliment et donner de l'eau ou de la drêche de brasserie ou de l'herbe verte pour éviter la constipation
- Ajouter, si possible, de l'antibiotique par jour (Ex : 2g d'oxytétracycline) dans l'aliment pour prévenir la Métrite-Marmite-Agalactie (M.M.A.)

3.10. Mise-bas

A l'approche de la mise-bas

- La vulve s'élargit, devient faible et très gonflée
- Le premier lait ou colostrum apparaît à la mamelle

La mise bas se déroule en quelques heures (4 à 10 heures) et finit avec l'expulsion du placenta. Il est recommandé d'assister à la mise-bas afin de sauver les porcelets ou la truie en difficultés.

3.11. Entretien des porcelets

A la naissance, le porcelet pèse entre 0,9 et 1,5 kg et est incapable de se protéger contre les basses températures. Il faudra bien protéger la maternité contre le froid.

1^{er} au 2^{ème} jour

- Couper le cordon ombilical à 2,3 cm afin d'éviter une perte de sang et désinfecter avec de la teinture d'iode. Cette coupe peut ne pas être nécessaire en saison sèche car il se sèche facilement,
- Couper si possible les canines car ils ne sont pas utiles aux porcelets et blessent les autres pendant la lactation.

3^{ème} jour

- Injecter une solution de fer (Ex : FERCOBSANG) pour prévenir l'anémie du porcelet 1 à 2 cc à la cuisse (jambon) ou derrière l'oreille et une seconde fois vers le 15^{ème} jour,
- Marquer les porcelets pour les identifier.

4^{ème} – 10^{ème} jour

Traitement antibiotique pour éviter les diarrhées et renforcer les défenses du porcelet.

- Distinguer l'aliment porcelet à partir de la 2^{ème} semaine.
- La castration doit se faire entre la 1^{ère} et la 2^{ème} semaine, car la contention est plus facile et le stress moins important.
- Sevrage : Le sevrage se fera à 42 jours ou plus pour les éleveurs non expérimentés.

Dr NGOUAN et Dr MOBIO Grah,
(Vétérinaires, coordination nationale des productions animales)

L'ANADER EN ACTION

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AGRICULTURE : L'ANADER et la SODEXAM unissent leurs expertises (Par Mme GBO Amin, Point Focal changement climatique)

Quand le climat joue le yo-yo, les activités agricoles, fondamentalement tributaires de la pluviométrie, en pâtissent. Comment programmer la période de semis, quand on n'est pas certain que les pluies seront au rendez-vous ou pas. Les fluctuations des principales saisons sont telles que les agriculteurs sont désespérés.

A défaut d'arrêter le changement climatique, il faut connaître les effets de ce phénomène pour mieux s'en prémunir. D'où le projet METAGRI de SODEXAM à l'attention des agriculteurs.

Ce projet est la réponse donnée par l'Organisation météorologique Mondiale (OMM) et de l'Agence Etatique pour la météorologie espagnole (AEMET) à une demande des Directeurs des Services Météorologiques et Hydrologiques Nationaux d'Afrique du Nord et de l'Ouest lors de leur rencontre à Las Palmas en Espagne, du 17 au 19 octobre 2000.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la SODEXAM, service météorologique national, a sollicité l'expertise de l'ANADER. L'objet de la collaboration de ces deux structures porte sur l'organisation de séminaires de formation des producteurs sur le temps, le climat et l'agriculture en Afrique de l'Ouest.

Ainsi depuis mars 2012, les zones ANADER d'Abidjan, de Gagnoa, de Korhogo et de Bouaké, concernées par ce projet, ont abrité des sessions de formations dont les participants sont des agriculteurs de ces localités.

Informers les exploitants sur des connaissances agrométéorologiques et les former sur la technique des relevés pluviométriques, tel est le but principal de ces séminaires dont les objectifs spécifiques sont les suivants :

- constituer un cadre de dialogue et d'échanges entre les Services Météorologiques Nationaux, les agriculteurs et les encadreurs agricoles ;
- Doter les agriculteurs de pluviomètres ;
- Permettre aux agriculteurs de mieux gérer les risques météorologiques et climatiques pour une production agricole durable.

RESULTATS ATTENDUS

- Les paysans sont sensibilisés sur les impacts des changements climatiques
- Chaque village est doté, au moins, d'un pluviomètre ;
- Les données pluviométriques sont mesurées et relevées par les paysans eux-mêmes ;
- Les informations et les produits agro météorologiques sont utilisés par les agriculteurs dans la planification de leurs activités agricoles.

RESULTATS OBTENUS

- 04 zones concernées ont été toutes visitées (Abidjan, Gagnoa, Korhogo et Bouaké) ;
- 31 DR ont été impliqués ;
- 191(100%) villages ont été touchés ;
- 398 (100%) Producteurs ont été formés ;
- 195 pluviomètres ont été distribués dont 191 pluviomètres dans les villages et 04 pluviomètres à l'ANADER. Un au Centre de formation de Bingerville, chacune des zones a reçu un pluviomètre sauf celle d'Abidjan.

BENEFICES POUR LES AGRICULTEURS

- Les Agriculteurs détiennent des informations sur le changement climatique et ses impacts sur l'agriculture ;
- Des données agro météorologiques sont désormais à la portée des Producteurs pour leur application en vue d'une augmentation de la production agricole (sécurité alimentaire) dans le cadre d'une adaptation de l'agriculture face aux perturbations climatiques ;
- La collaboration entre la SODEXAM et l'ANADER est à l'avantage des Agriculteurs dans la recherche de nouveaux conseils agricoles adaptés au climat et à l'amélioration de leurs conditions socio économiques dans le monde rural.



A l'issue de la formation, les Producteurs de la Zone D'Abidjan ont reçu des pluviomètres



Dr SIDIKI CISSE, DG ANADER (à gauche) et G.P EZALEY, DG SODEXAM (à droite) lors du séminaire de la SODEXAM au Centre de formation de BINGERVILLE

CONSEILS PRATIQUES

BON A SAVOIR

- É **Auto-suffisance alimentaire** : l'autosuffisance alimentaire se substitue aux importations pour couvrir les besoins alimentaires des populations.
- É **Sécurité alimentaire** : la sécurité alimentaire est définie comme la possibilité matérielle et économique pour chacun d'acheter, de se procurer ou de consommer en tout temps, suffisamment de nourriture pour mener une vie saine et active
- É **Souveraineté alimentaire** : C'est le droit reconnu à chaque Etat, ou groupe d'Etats, de définir comme il l'entend sa **politique agricole** et les **types de soutien agricole** (protection à l'importation et soutiens internes) appropriés dès lors qu'il s'interdit toutes formes de dumping, y compris par des subventions internes bénéficiant aussi aux produits exportés bien qu'elles soient autorisées par l'OMC.

BON A SAVOIR SUR LES SEMENCES

- **La semence** est un organisme vivant. La semence de riz représente la plante en miniature et constitue de ce fait l'unité de reproduction du riz.
- **Une bonne semence** doit répondre à un certain nombre de caractéristiques essentielles dont :
 - ✓ La bonne santé physique : un aspect extérieur ne présentant pas de dommages physiques
 - ✓ L'homogénéité : elle se mesure à travers la couleur des grains, la forme, la diminution et la présence ou non de poils et de barbes
 - ✓ L'adaptation au système de culture du producteur (agriculture traditionnelle avec un niveau faible d'intrants)
 - ✓ La capacité à reproduire la plante initiale aussi bien sur le plan du phénotype que des caractéristiques culinaires

- **Certification des semences**

La certification des semences est un système ordonné par lequel les semences des variétés améliorées sont cultivées sous différents degrés de contrôle et de tests de qualité pour garantir l'identité génétique et la pureté des semences vendues aux producteurs.

- **Différents catégories**

- ✓ **Semences de reproduction** : (génération, 0 étiquette blanche) la semence la plus pure des variétés obtenues par la sélection, l'utilisation ou l'hybridation.
- ✓ **Semences de base** : étiquette blanche, semence de première génération (descendance) de la semence de reproduction. La semence de base est la source de toutes les semences certifiées soit directement ou à travers homologuées.

- ✓ **Semence homologuée R1** : elle est produite à partir de la semence de base.
- ✓ **Semence certifiée** : R2, étiquette bleue est produite à partir de la semence de base ou homologuée. La semence certifiée est le dernier produit du programme de certification. Cette catégorie de semence est destinée aux producteurs.
- ✓ En 2001, signature du traité des semences ou traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ce traité adopté par les Etats membres de la FAO, est rentré en vigueur en 2004 après avoir été ratifié par une centaine d'Etats membres, à l'exception des USA.

GLOUNAHO Daniel
Ingénieur Agronome
Spécialiste de Riz
danielglounao@yahoo.fr

ENDEMISME

Une espèce est dite endémique d'une région ou d'une localité si son aire de répartition se limite à cette région ou localité. L'endémisme est communément considéré comme un critère important pour évaluer l'importance et l'état de conservation d'un espace donné. En effet, une espèce présente dans une seule région ou localité est plus vulnérable aux perturbations humaines et autres formes de changements environnementaux qu'une espèce à large répartition géographique. La présence en grand nombre d'espèces endémiques dans une région ou localité est généralement signe d'une grande richesse biologique.

L'endémisme et la rareté des espèces sont les caractéristiques les plus frappantes de la végétation et de la faune de Taï.

LES JARDINIERS DE LA FORÊT

Les éléphants, comme les chimpanzés et quelques autres espèces animales, jouent un rôle fondamental dans la dispersion et la germination des graines de plusieurs espèces d'arbres dont ils consomment les fruits. Les graines de plusieurs espèces consommées passent intactes dans leur intestin et sont rejetées dans les crottes à de grandes distances des arbres producteurs. En outre, pendant leur passage dans le tube digestif des animaux, ces graines subissent une action chimique ou mécanique qui est bénéfique à la germination. Les éléphants sont, par ailleurs, les seuls animaux capables de disséminer ainsi des graines de grande taille comme celle de *Panda oleosa*.

Dans les forêts dépeuplées des éléphants par le braconnage, certains grands arbres fruitiers sont devenus très rares, ce qui démontre l'interdépendance entre la forêt et ses animaux.

**Source : Le parc National de TAÏ, un Patrimoine Mondial en Côte d'Ivoire,
Edité par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), mai 2008**

LES GENS DE L'ANADER

« Le bonheur est dans le pré »

Pour parler comme les frères et sœurs en Christ, l'onction de la maternité et du mariage est versée à l'ANADER. En effet, il ne se passe pas de mois où la famille ANADER n'enregistre un mariage ou une naissance. La preuve !

Mustapha Hassan Cissé, Mle 51369 R, chef cellule contrôle de gestion est l'heureux père de la petite, **CISSE Fatimah Alimah Arina**. Cette petite merveille a ouvert les yeux sur le monde, le 11 mai 2012. Mais avant, M. Mustapha avait rendu l'environnement familial légal en épousant sa belle de tous les temps.



CISSE Fatimah Alimah Arina

A l'unité centrale audit interne et contrôle de gestion, on peut entonner la chansonnette « **Le bonheur est dans le pré** », parce que **Laetitia KATA**, assistante chef cellule contrôle de gestion, Mle 5130 I, avait déjà donné le ton en devenant Mme ADIA, en décembre 2010.

Chez les ADIA, le temps se gagne; alors ils se sont aussitôt mis à la tâche. Et le temps nécessaire, en octobre 2011, leur union a porté un très beau « fruit ». Le petit **Anthonn ADIA** que voici.



Le couple ADIA : Laetitia et Edouard



Anthonn Joseph Marie ADIA

Mme GASSO épouse GNAGNE Viviane, Mle 4318 Y, assistante chef cellule Comptabilité a vu sa famille s'agrandir d'un joli petit, du nom de **GNAGNE Agimel yohann Isaac GASSO**.



GNAGNE Agimel Yohann Isaac GASSO

KACOU Kouman Eliyakim Rayann, fils de Mme ADINGRA Clarisse, Mle 5140 J, Assistante chef cellule trésorerie caisse, fête son premier anniversaire le 17 juin 2012. Bonne fête petit cœur de Clarisse !

M. KONAN, Mle 5266 S, infirmier, est l'heureux père d'un petit garçon, **KONAN Jean Daniel Elie Shalom**. Il a vu le jour le 24 mai 2012.

SILUE Chigata N'golo Henoc, c'est le bout de chou qui est venu, le 24 mai 2012, agrandir la famille de M. SILUE Nonlourou Zié, Mle 5072 N, Chef cellule Ingénierie Agricole au DEC.



SILUE Chigata N'golo Henoc



Kouadio Ruth, fille de M. KOUADIO Norbert, Mle 4646T, chauffeur à la Délégation Régionale Sud

MOUVEMENT DU PERSONNEL

La redynamisation du dispositif de l'ANADER fait son petit bonhomme de chemin. Trois des six Délégations Régionales (DR) ont changé de responsables.

Délégation Régionale EST (ABENGOUROU)

M. KABLAN Alexandre a passé le témoin à **M. ASSAMOI Yapo**, Mle 1075 M, anciennement Coordonnateur Technique régional (CTR) à la même DR.

Délégation régionale Centre Ouest (DALOA)

M. BENIE Ali Ladjji, Mle 1031 E, CTR, remplace M. SAHIFO Gbo Alexis précédemment DR de Daloa.

Délégation Régionale Centre (BOUAKE)

Dr KONE Brahim, Mle 4129 P, est parti de son poste de CTR à la DR OUEST (MAN) pour prendre les rênes de la DR CENTRE.

Nos chaleureuses félicitations à ces responsables et souhaitons leur beaucoup de succès dans leurs nouvelles charges.